

**LE 16 OCTOBRE : ENSEMBLE, TOUTES ET TOUS
POUR IMPOSER D'AUTRES CHOIX !**

Avec une inflation de plus de 6 % sur une année, dont une hausse de plus de 10 % des denrées alimentaires et une flambée des produits énergétiques qui connaîtront une nouvelle augmentation d'au moins 15 % dès l'année 2023, la situation salariale des personnels de la fonction publique, fonctionnaires et agents non-titulaires, atteint un niveau insupportable. Il en est de même s'agissant du niveau des pensions et des retraites. Très en deçà de l'inflation, les niveaux d'augmentation de la valeur du point d'indice, des pensions et des retraites, sont clairement insuffisants.

Les pouvoirs publics refusent de répondre à notre revendication d'une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et de sa nécessaire indexation sur l'évolution de l'inflation, avec un effet rétroactif au 1er janvier de l'année 2022.

Ils refusent également d'ouvrir une négociation pour assurer la reconnaissance pécuniaire des qualifications des personnels, de véritables déroulés de carrière, l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

Dans le même temps, l'annonce d'une nouvelle réforme des régimes de retraites s'inscrit dans l'objectif du Medef et des pouvoirs publics d'allonger le temps de travail tout au long de la vie. L'âge légal de départ à la retraite passerait de 62 ans à 65 ans et même plus. La durée des années requises pour bénéficier d'une retraite à taux plein serait allongée. Les régimes dits « spéciaux » comme le Code des pensions civiles et militaires, le Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels et d'Etat, etc., pourraient subir de nouvelles attaques. Ces dernières pourraient entre autres se traduire par la fin de la reconnaissance de la pénibilité du travail et du droit au départ anticipé à la retraite.

La période est aussi caractérisée par des projets de lois de finances, de financement de la sécurité sociale, de programmation des finances publiques. Ils confirment la mise en œuvre d'une nouvelle séquence d'austérité budgétaire. Avec un Objectif National de progression des Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) inférieur à l'inflation, c'est un recul du droit à la santé qui est organisé, pour ne citer qu'un seul exemple.

Dans le même temps, le projet de loi de finances 2023 ne permettra pas, en l'état, le financement de politiques publiques à la hauteur des besoins. Pour exemple, face aux incendies et aux différentes catastrophes naturelles qui frappent le pays, l'UFSE-CGT réitère que les services publics de l'Office National des Forêts, de Météo-France, du Ministère de la Transition Ecologique ou encore des Services départementaux d'incendie et de secours doivent disposer des moyens nécessaires.

Trop, c'est trop ! D'autres politiques sont possibles et nécessaires. Nous savons toutes et tous que de l'argent, il y en a pour :

- le plein emploi,
- la réduction du temps de travail tout au long de la vie avec notamment un droit au départ à la retraite à taux plein à 60 ans, les 32 heures,
- l'augmentation des traitements, des salaires, des pensions, des retraites
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes,
- la reconquête et le développement des services publics, de la fonction publique, de l'emploi public au service de l'intérêt général.

Après la mobilisation interprofessionnelle du 29 septembre dernier, l'UFSE-CGT appelle les personnels, actifs et retraités, fonctionnaires et agents non-titulaires, à participer à la marche contre la vie chère et l'inaction climatique, ce dimanche 16 octobre.